

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 14.05.2024
Convocation faite
Le 30.04.2024

Délibération
N°2024-05-098

Désignation d'un
représentant au sein de la
Commission Locale du SPR

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 06 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le lundi six mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, M. Richard DEBOWSKI, M^{me} Mireille LARCHER (Suppléante de M. Pascal GILLAUX), M. Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, MM. André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Dominique FLORES, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{me} Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Pascal GILLAUX (Représenté par M^{me} Mireille LARCHER), M^{me} Magali CAPLET (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Gérard DELATTE), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M^{me} Mireille LARCHER), M^{mes} Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{mes} Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), Isabelle BODART (pouvoir à M. Fabien PRIGNON), M. Daniel DURBECQ (pouvoir à M. Jean GUION), M^{mes} Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, M^{me} Sandrine GUMEZ.

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu le courrier de la Ville GIVET, reçu le 25 avril 2024, sollicitant la désignation d'un représentant de la Communauté de Communes à la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (SPR),

Vu la délibération n°2020/03/24 du Conseil Municipal de la Ville de Givet, validant la création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP),

Vu la délibération n°2023/12/81 du Conseil Municipal de la Ville de Givet, validant la composition de la Commission Locale du SPR comme suit :

Un tiers d'élus : 6	Le Maire, le Premier Adjoint, l'Adjointe au Patrimoine, le Conseiller Délégué à l'Urbanisme, 2 Conseillers Municipaux (un pour chaque minorité) : MM. Eric VISCARDY (pour la liste « Givet Avec Vous ») et Antoine DI CARLO (pour la liste « Givet Ensemble »).
Un tiers pour les services de l'Etat : 6	Le Préfet, deux représentants de la DDT, dont un pour le monde agricole, et un pour l'urbanisme, la DRAC, l'Architecte des Bâtiments de France, la DREAL.
Un tiers de personnalités qualifiées : 6	Le PNR, la CCI, la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, M. Patrice BERTRAND, les Sentinelles de Charlemont, le Club Cartophile Givetois.

Considérant la nécessité de désigner un représentant pour la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable au titre de personnalité qualifiée,

Considérant la candidature de Monsieur Richard DEBOSWSKI, Vice-Président en charge de l'Habitat, de l'Urbanisme et Service Incendie,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de ne pas procéder à la désignation, par un vote à bulletin secret mais par un vote à main levée,

* **désigne** Monsieur Richard DEBOSWSKI en tant que représentant de la Communauté de Communes à la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

